

Table des matières

PRÉFACE.....	11
--------------	----

INTRODUCTION	13
--------------------	----

PREMIÈRE PARTIE

INTRODUCTION	17
--------------------	----

CHAPITRE I LA SANTÉ AU SEIN DES INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES MULTILATÉRALES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES : COMITÉ, GARANTIES, OFFICE, ORGANISATION, PROGRAMME	19
--	----

I. Le Comité Permanent de la Nutrition du Système des Nations Unies	19
II. L'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime.....	22
III. L'Organisation Mondiale de la Santé.....	24
IV. ONUSIDA.....	32
V. ADDENDUM.....	37

CHAPITRE II LA SANTÉ AU SEIN D'INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES MULTILATÉRALES HORS SYSTÈME DES NATIONS UNIES : ENGAGEMENTS ANTICIPÉS, ALLIANCE, CENTRES, FACILITÉ, FONDS, INSTITUT ET ORGANISATION.....	41
---	----

I. Advance Markets Commitments	41
II. GAVI, L'Alliance du Vaccin	43
III. Le Centre épidémiologique des Caraïbes	47
IV. Le Centre de Recherche International contre le Cancer	48
V. Le Fonds Mondial de Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme ou The « Global Fund ».....	51
VI. La Facilité Internationale de Financement pour la Vaccination.....	53
VII. L'Institut International des Vaccins	55
VIII. L'Organisation Panaméricaine de la Santé	58

CHAPITRE III LA SANTÉ AU SEIN D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DE RENOM	61
---	----

I. L'Histoire, la Qualification, les Dénominations, les Sphères d'Intervention et la Professionnalisation.....	61
II. L'Association pour la Médecine et la Recherche en Afrique	63
III. Handicap International	65
IV. Médecins sans Frontières.....	70
V. Médecins du Monde.....	72
VI. Santé Sud (Association)	75
VII. World Vision ou Vision du Monde	77

DEUXIÈME PARTIE

INTRODUCTION	83
CHAPITRE I LE TRAITÉ ET LA SANTÉ PUBLIQUE EUROPÉENNE.....	85
CHAPITRE II LES ACTEURS INSTITUTIONNELS DE LA SANTÉ PUBLIQUE EUROPÉENNE.....	87
I. La Commission Européenne dans sa Configuration « Collège » (jusqu'en novembre 2019).....	87
II. La Commission Européenne dans sa Configuration « Institution »	88
III. Le Parlement européen	89
IV. Le Conseil Européen.....	91
V. Le Conseil	92
VI. Les organes consultatifs	93
VII. Les Agences de l'Union Européenne.....	96
VIII. L'Agence Européenne des Médicaments	98
IX. L'Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail.....	99
X. Le Centre Européen pour la Prévention et le Contrôle des Maladies.....	101
IV. L'Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies.....	102
V. L'Agence Exécutive pour les Consommateurs, la Santé, l'Agriculture et l'Alimentation	103

TROISIÈME PARTIE

INTRODUCTION	107
CHAPITRE I LA STRUCTURE INSTITUTIONNELLE GÉNÉRALE DE LA FRANCE	109
I. Constitution du 4 octobre 1958	109
II. Brève description de l'organisation institutionnelle	109
CHAPITRE II LE PARLEMENT ET LA SANTÉ.....	113
I. L'Assemblée Nationale	113
II. Le Sénat.....	114
CHAPITRE III LE MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ ET SON ADMINISTRATION CENTRALE	115
I. La Direction Générale de la Santé (DGS)	116
II. La Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS)	117
III. La Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES)	120
CHAPITRE IV LA DÉCONCENTRATION DU MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ.....	123
CHAPITRE V LES ORGANISMES CONSULTATIFS ET D'EXPERTISE EN APPUI DU MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ.....	125
I. La Conférence Nationale de Santé (CNS)	125
II. Les Conférences Régionales de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)	126

III. Le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP).....	127
IV. Le Conseil Consultatif National d'Éthique pour les Sciences de la Vie et de la Santé (CCNE)	128
CHAPITRE VI LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS EN APPUI DU MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ.....	131
I. L'Agence de la Biomédecine (Abm)	132
II. L'Agence Nationale chargée de la Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES)	133
III. L'Agence Nationale de la Sécurité du Médicament et des Produits de Santé (ANSM)	134
IV. L'Établissement Français du Sang (EFS)	137
V. La Haute Autorité de Santé (HAS).....	141
VI. L'Institut National du Cancer (InCa)	143
VII. Santé Publique France (SPF) ou l'Agence Nationale de Santé Publique au service des Populations	147
VIII. L'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN).....	149
IX. L'Agence Nationale d'Appui à la Performance des Établissements de Santé et Médico-Sociaux (ANAP).....	150
X. L'Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation (ATIH)	151
XI. Le Centre National de Gestion des Praticiens Hospitaliers et des Personnels de Direction de la Fonction Publique Hospitalière (CNG).....	152
CHAPITRE VII L'ORGANISME CONSULTATIF DE RÉFLEXION SUR LE SIDA	153
Le Conseil National du SIDA et des Hépatites Virales (CNS)	153
CHAPITRE VIII LES INSTITUTS DE RECHERCHE MÉDICALE	155
I. L'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM).....	155
II. L'Institut de Recherche et de Documentation en Économie de la Santé (IRDES).157	
III. L'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la Prévention des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles (INRS)	158
IV. L'Institut Pasteur	159
V. L'Institut Curie	161
VI. L'Institut du Cerveau et de la Moelle Épinière.....	163
CHAPITRE IX LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ	169
I. L'École des Hautes Études de Santé Publique (EHESP)	169
II. L'Association Nationale pour la Formation Permanente du Personnel Hospitalier (ANFH)	171
III. Le Collège des Économistes de la Santé.....	172
CHAPITRE X L'INFORMATION, LA SURVEILLANCE ET LES STATISTIQUES	173
I. La Fédération nationale des Observatoires Régionaux de la Santé (FNORS).....	173
II. Le Comité des Centres Nationaux de Référence (CNR)	174
III. L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)	175
IV. L'Institut National d'Études Démographiques (INED).....	176
CHAPITRE XI LA PROTECTION DES DROITS INDIVIDUELS DANS LE SYSTÈME DE SOINS.....	177
La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).....	177

CHAPITRE XII	LE SYNDICALISME MÉDICAL, DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE ET DES DISPOSITIFS MÉDICAUX.....	179
I.	La Confédération des Syndicats Médicaux Français (CSMF).....	179
II.	L'Union Collégiale.....	179
III.	La Fédération des Médecins de France (FMF).....	180
IV.	Médecins Généralistes de France (M.G. France).....	180
V.	L'Union Française pour une Médecine Libre (UFML).....	180
VI.	Le Syndicat des Médecins Libéraux.....	180
VII.	Les Entreprises du Médicament (LEEM).....	181
VIII.	Le Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales (SNITEM).....	181
CHAPITRE XIII	LES ÉTABLISSEMENTS DE SOINS.....	183
CHAPITRE XIV	LE FINANCEMENT DES SOINS.....	185
CONCLUSION	187
ANNEXE I	LA LISTE DES AGENCES RÉGIONALES DE SANTÉ.....	189
ANNEXE II	GLOSSAIRE.....	191
ANNEXE III	ÉNONCÉS DE QUESTIONS À CHOIX MULTIPLES.....	231